

IL FAUT FAIRE IMMÉDIATEMENT SA PROVISION DE CHARBON POUR L'HIVER

Le charbon n'arrive plus au Canada en aussi grande quantité que l'année dernière et la production des mines est en bas de la moyenne.

UN AVERTISSEMENT DONNÉ AUX CONSOMMATEURS

Sir George Foster, ministre du Commerce, vient de faire la déclaration officielle suivante sur notre situation charbonnière.

Avec la signature du Traité de Paix, l'Administration du combustible des Etats-Unis a automatiquement cessé d'exister, et la production comme la distribution du charbon ne sont plus gouvernées que par la loi de l'offre et de la demande. Toutes les réglementations de guerre, restrictions et embargos ont été supprimées.

Ainsi qu'il a déjà été annoncé, le contrôle canadien des combustibles a pris fin le 31 mars dernier. L'approvisionnement en charbon de la nation ne dépend donc plus que de l'activité des commerçants dans cette ligne, et de la coopération que leur donneront les consommateurs en leur confiant leurs commandes sans retard.

Les renseignements que nous possédons indiquent que le charbon n'entre pas en ce pays en quantité aussi considérable que l'an dernier, ni même que durant les années normales d'avant la guerre. Ceci est surtout vrai des provinces Maritimes.

Durant les premiers six mois de la présente année, les mines d'anthracite de la Pennsylvanie, dont le Canada central dépend largement pour ses approvisionnements de charbon domestique, n'ont produit que 38,800,000 tonnes de charbon, contre 49,100,000 durant la même période l'an dernier, soit un déficit

de plus de 10,000,000 de tonnes à date. Il n'y a pas beaucoup d'espérance que ce déficit soit comblé, car la main-d'œuvre minière se fait rare à cause du départ pour l'Europe de plusieurs milliers d'ouvriers mineurs. Jusqu'au milieu de juin, 42,000 mineurs avaient déjà quitté les Etats-Unis et l'on calcule qu'avant que ce mouvement ne s'arrête 1,300,000 personnes auront quitté l'Amérique.

Avec une grande demande pour le charbon et une production réduite, il n'est pas probable que le prix du charbon aux mines baisse avant plusieurs mois. En fait, les apparences sont que le prix va continuer à monter durant l'automne et l'hiver.

Il n'est pas prudent de compter que l'hiver prochain sera doux. Il n'est pas davantage possible de prévoir ce que sera la situation aux mines par rapport à la main-d'œuvre, ni avec quel succès les compagnies de chemins de fer, (à peine sorties de la tension que leur a imposé la guerre), pourront faire face aux difficultés climatériques qui pourraient se présenter l'hiver prochain.

Le Gouvernement recommande donc aux consommateurs de placer leurs commandes de combustible le plus tôt possible. S'ils ne peuvent se procurer tout l'anthracite dont ils auraient besoin, ils feraient bien d'acheter du charbon bitumineux ou autres substituts, qui pourront être utilisés de bonne heure l'automne et tard le printemps.

LA CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES

Elle réunira à Ottawa les ministres fédéraux et provinciaux ainsi que les représentants des patrons et des ouvriers

Les recommandations de la Commission royale sur les relations industrielles, concernant la tenue, à Ottawa, d'une conférence de ministres fédéraux et provinciaux et de représentants des patrons et des ouvriers pour étudier la question des relations industrielles a été acceptée par un arrêté en conseil qui détermine en même temps les bases de la représentation, les méthodes de procédure et les buts à atteindre.

Les réunions de la conférence se tiendront à la Chambre des Communes. Elles s'ouvriront le 11 septembre et se poursuivront vraisemblablement durant une semaine. Elles seront ouvertes aux journaux et au public. Les gouvernements provinciaux seront invités à se faire représenter par leur premier ministre, et tous autres ministres qu'ils jugeront à propos de désigner. Patrons et employés seront invités par le ministre du Travail à se choisir environ 60 représentants, le choix devant être fait respectivement par les associations de patrons et d'ouvriers, de façon à ce que la convention représente aussi fidèlement que possible toutes les variétés de commerce et d'industries et toutes les régions du pays. On croit que les membres de la Commission royale sur les relations industrielles et des représentants des diverses organisations d'ingénieurs et de techniciens seront aussi invités. En tout, le nombre des membres de la conférence n'excédera pas 150.

PROGRAMME PROPOSÉ.

Tous les arrangements relatifs à la conférence seront faits par le ministre du Travail. Un projet de programme a été préparé par le sous-comité du travail, du comité de reconstruction du cabinet, projet basé sur le rapport de la Commission sur les relations industrielles. Il comprend, entre autres sujets: la désirabilité d'uniformiser et de coordonner les lois sociales fédérales et provinciales et l'étude de toutes lois nouvelles dont l'adoption pourrait paraître nécessaire; aussi étude des recommandations de la Commission royale relativement aux heures de travail, aux lois de salaire minimum, au droit des employés de s'organiser, à la reconnaissance des unions ouvrières, au droit des employés à négocier collectivement et à l'établissement de conseils industriels.

STATISTIQUES DES ANIMAUX ABATTUS

Le nombre des bêtes à cornes a augmenté, mais celui des moutons et des cochons a diminué

Le rapport du directeur général des services vétérinaires, que vient de publier le département de l'Agriculture, donne les statistiques suivantes sur le nombre des animaux abattus durant l'année terminée le 31 mars 1918:

Bêtes à cornes	739,085
Moutons	336,897
Cochons	2,129,682

Ceci indique une augmentation sur l'année précédente de 90,226 têtes de bêtes à cornes, soit 13.90 pour 100 et une diminution de 79,678 têtes de moutons, soit 19.12 pour 100 et de 115,829 têtes de porceaux, soit 5.16 pour 100.

Le pourcentage de chaque province sur le total des animaux de boucherie abattus au Canada a été comme suit: Dans l'Ontario: 45.33 pour 100 des bêtes à cornes, 47.22 pour cent des moutons et 58.94 pour 100 des cochons. Dans la province de Québec: 23.84 pour 100 des bêtes à cornes, 27.60 pour 100 des moutons, 13.56 pour 100 des porceaux. Au Manitoba: 14.27 pour 100 des bêtes à cornes, 4.23 pour 100 des moutons et 9.30 pour 100 des porceaux. En Saskatchewan: 2.37 pour 100 des bêtes à cornes, 1.33 pour 100 des moutons et 1.80 pour 100 des cochons. Dans l'Alberta: 10.74 des bêtes à cornes, 7.64 pour 100 des moutons et 14.4 pour 100 des cochons. En Colombie-Britannique: 2.97 pour 100 des bêtes à cornes, 3.11 pour 100 des moutons et 1.60 pour 100 des cochons. Au Nouveau-Brunswick: 0.04 pour 100 des bêtes à cornes et 3.39 pour 100 des moutons. Pour la Nouvelle-Ecosse: aucun pourcentage n'est donné. L'Île du Prince-Édouard: 0.44 pour 100 des bêtes à cornes, 5.48 pour 100 des moutons et 0.76 pour 100 des cochons.

Québec et le Nouveau-Brunswick sont les deux seules provinces indiquant une diminution dans le nombre des bêtes à cornes abattues; toutes les autres indiquent une augmentation. Dans l'abattage des moutons le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard indiquent une augmentation, tandis que toutes les autres provinces rapportent une diminution très marquée. Il y a eu augmentation dans le nombre des porcs abattus dans les trois provinces des prairies et une diminution dans toutes les autres. Les quatre provinces de l'Ouest rapportent une augmentation de tous les animaux de boucherie abattus, sauf des moutons, dans l'Alberta, et des moutons et des cochons, en Colombie-Britannique. Dans l'Ontario le nombre des moutons abattus a augmenté de 7 pour 100, tandis que celui des moutons et des cochons est resté à peu près stationnaire. Dans la province de Québec, il y a eu diminution dans le nombre de tous les animaux de boucherie abattus: 5 pour 100 dans le nombre des bêtes à cornes, 2.75 pour 100 dans le nombre des moutons et 1.50 pour 100 dans le nombre des cochons.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES MILLES DE LIGNES DE TRAMWAY DEPUIS 1901

Le tableau ci-dessous indique l'augmentation en nombre de milles de lignes de tramway électrique depuis 1901; ces chiffres sont extraits du rapport du ministère des Chemins de fer et Canaux:

Nombre de milles (ligne nouvelle):		
1901	674.58	1,047.07
1902	557.59	1,223.73
1903	759.36	1,308.17
1904	766.50	1,356.63
1905	793.12	1,560.82
1906	813.47	1,590.29
1907	814.52	1,724.71
1908	992.03	1,743.54
1909	988.97	1,616.36

*Y compris une seconde voie.

HISTORIQUE DE DIX ANNÉES DE RÉCOLTES DE BLÉ

Année.	Superficie récoltée.	Rendement moyen à l'acre.	Production.	Poids par minot pesé.	Prix moyen du minot sur la ferme.	Exportations domestiques, y compris la farine, pour chaque année fiscale commençant le 1er avril de l'année indiquée.	Valeur sur la ferme.	Pourcentage de la moisson exportée.
1908	6,810,300	17.00	112,434,000	59.10	0.81	91,228,000	56,958,599	54.6
1909	7,750,400	21.51	166,744,000	50.83	0.84	141,320,000	63,529,456	38.0
1910	8,863,151	14.89	132,048,782	59.77	0.75	99,530,000	59,522,823	45.0
1911	11,100,673	20.80	230,924,000	59.42	0.64	148,123,000	81,291,048	35.2
1912	10,996,700	20.38	224,159,000	59.02	0.62	139,090,000	113,317,202	50.5
1913	11,015,000	21.04	231,717,000	60.96	0.67	156,462,000	142,171,402	61.3
1914	10,203,900	15.67	161,280,000	59.09	0.22	196,418,000	94,198,901	58.4
1915	15,109,415	26.05	393,542,690	60.19	0.91	356,816,900	186,546,432	47.4
1916	15,389,709	17.10	262,781,000	57.10	1.31	344,096,400	223,059,599	84.8
1917	14,755,850	15.75	233,742,850	59.46	1.94	453,038,600	195,082,203	83.4
1918	17,353,902	11.00	189,075,359	59.44	2.02	381,677,700	82,759,471	43.8